

LE GUIDE DU CPF

TOUT SAVOIR SUR LE COMPTE
PERSONNEL DE FORMATION
ET LE FINANCEMENT DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE



Les Guides
Du Digital

by

VISIPLUS
academy



Sommaire

CHAPITRE 1

1.1 Introduction au CPF

Définition et vocation

1.2 Évolutions du CPF

Les points-clés à retenir

1.3 Alimentation du CPF en euros

Comment ça marche ?

1.4 Comment activer son Compte Personnel de Formation ?

Les étapes

1.5 Mon Compte Formation

Qu'est-ce que le Compte Formation ?

Les fonctionnalités de votre Compte Formation

CHAPITRE 2

2.1 Le CPF, pour qui ?

Qui peut bénéficier du CPF ?

2.2 Le CPF, pourquoi, quand et comment ?

En quoi est-il utile, quand et comment l'utiliser ?

CHAPITRE 3

3.1 Quelles formations avec le CPF ?

Quelles formations pouvez-vous envisager avec le CPF ?

3.2 Comment identifier les formations éligibles ?

Comment savoir quelles formations sont éligibles au CPF ?

CHAPITRE 4

4.1 Comment sont financées les formations ?

Qui finance les coût de formation dans le cadre du CPF ?

4.2 Quelle solution si les droits CPF sont insuffisants ?

4.3 Etre accompagné dans ses démarches

Mieux s'y retrouver et se faire accompagner par le Conseil en Evolution Professionnelle

CHAPITRE 5

5.1 Une application mobile

L'application mobile dédiée au CPF

5.2 Questions / Réponses

Les questions fréquentes à propos du CPF

5.3 Lexiques des termes et acronymes

CHAPITRE 1

1.1 Introduction au CPF

Définition et vocation

1.2 Évolutions du CPF

Les points-clés à retenir

1.3 Alimentation du CPF en euros

Comment ça marche ?

1.4 Comment activer son Compte Personnel de Formation ?

Les étapes

1.5 Mon Compte Formation

Qu'est-ce que le Compte Formation ?

Les fonctionnalités de votre Compte Formation



Source image : moncompteformation.gouv.fr



1.1 Introduction au CPF

Définition et vocation

Introduction au CPF

Définition et vocation

Le Compte Personnel de Formation est en vigueur depuis le 1er janvier 2015 en remplacement du DIF (Droit Individuel à la Formation). Le CPF s'inscrit dans la politique du droit à la formation continue pour les actifs qu'ils soient salariés, en recherche d'emploi ou qu'ils exercent une activité indépendante.

Sa vocation première est de permettre à chacun d'accroître son niveau de qualification et de sécuriser ainsi davantage le parcours professionnel. Avec la [Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#), le CPF a évolué au 1er janvier 2019.

Les nouvelles réformes mises en place visent principalement à donner une place centrale à l'individu quant à ses choix en matière de formation professionnelle et de carrière.

PRATIQUE

Un lexique des termes et des acronymes utilisés est à votre disposition à la fin de ce guide.



Bon à savoir

Les heures acquises au titre du DIF sont mobilisables jusqu'au 30 juin 2021.



1.2 Évolutions du CPF

Les points-clés à retenir

Évolutions du CPF

Les points-clés à retenir

- Un compte désormais crédité en euros et non plus en heures.
- Un large panel de formations éligibles au CPF recensées au niveau national.
- Une application mobile disponible depuis le 21 novembre 2019 et mise à jour régulièrement par les organismes de formation.
- Le CPF de transition professionnelle remplace l'ancien CIF (Congé Individuel de Formation). Il permet de financer les projets de reconversion professionnelle. A partir de 2020, les Transitions Pro, qui sont les Commissions Paritaires Inter Régionales (CPIR) se chargeront de ce dispositif.
- La Caisse des dépôts et des consignations (CDC) va prendre en charge la gestion du CPF sur le plan technique et l'aspect financier. L'une de ses missions sera de gérer le paiement des organismes de formation.
- Tous les dossiers CPF sont réglés par l'application de la CDC, mais les OPCO (opérateurs de compétences) peuvent venir en accompagnement des entreprises de moins de 50 salariés, voire même cofinancera une partie de la formation.

Le point sur La Loi Avenir professionnel

Mise en place le 5 novembre 2018, la Loi Avenir professionnel apporte diverses mesures visant à améliorer la formation professionnelle continue. Cette Loi a notamment permis la monétisation du Compte Personnel de Formation, la création du CPF de transition, le déploiement d'un Conseil en Évolution Professionnelle, la création du Plan de Développement des Compétences, l'aménagement du régime de l'entretien professionnel, la mise en place d'un nouveau dispositif de reconversion et la réforme du financement de la formation professionnelle.

Retrouvez sur Centre Inffo les derniers [textes d'application de la Loi Avenir professionnel](#) publiés.

Le saviez-vous ?

D'après les chiffres fournis par la CDC, à fin décembre 2020,

- 34 millions de compteurs CPF ont été alimentés et 7000 inscriptions se font par jour actuellement
- 5,76 millions d'utilisateurs authentifiés
- 560 100 dossiers acceptés pour un prix moyen de 1210 euros
- 63% des bénéficiaires sont des employés, des ouvriers et des techniciens

Évolutions du CPF

Focus sur l'abondement Pôle Emploi

Depuis le 8 Juillet 2020, les inscrits à Pôle Emploi peuvent bénéficier [d'un abondement par Pôle Emploi](#) directement intégré au CPF si leur solde est initialement insuffisant pour suivre la formation de leur choix.

Cela permet donc aux personnes en situation de chômage de bénéficier d'un financement complémentaire pour se former !

Pour faciliter cette démarche, l'abondement peut-être demandé par l'utilisateur depuis la plateforme [Mon compte formation](#).





1.3 Alimentation du CPF en euros

Comment ça marche ?

Alimentation du CPF en euros

Comment ça marche ?

Votre compte CPF est désormais crédité en euros et non plus en heures. Tous les droits acquis au titre du CPF avant le 1er janvier 2019 ont été convertis en euros à raison de 15 euros TTC de l'heure. Le reliquat des heures de DIF des salariés peuvent être transférées dans le Compte Personnel de Formation grâce à une attestation fournie par l'employeur en janvier 2015.

Pour les salariés

- Si la durée de travail est supérieure ou égale à la moitié de la durée légale ou conventionnelle du travail sur l'ensemble de l'année, le CPF du salarié est alimenté de 500 euros par an et le plafond est fixé à 5 000 euros TTC.
- Les salariés ayant un niveau académique inférieur ou égal à un BEP ou CAP, bénéficient d'un crédit annuel majoré. La somme fixée est de 800 euros par an et le plafond est porté à 8 000 euros
- Les salariés à temps partiel travaillant à minima à 50 % du temps complet, bénéficient des mêmes droits que les salariés à temps plein. Pour les salariés dont le temps partiel se situe en dessous de 50 % du temps complet, les droits sont acquis au prorata.

Pour les personnes en recherche d'emploi

- Une personne en recherche d'emploi, qu'elle soit inscrite ou non à Pôle emploi, a accès au CPF et conserve ses droits acquis antérieurement. En revanche, les périodes de chômage ne donnent pas lieu à l'attribution de droits CPF.

Bon à savoir

- Les droits CPF des salariés sont calculés automatiquement à partir des déclarations des employeurs chaque année
- Si vous identifiez une anomalie à propos de vos droits CPF, recherchez sur la plateforme la demande de régularisation des droits formation, imprimez la, demandez à votre employeur de la compléter et transmettez cette demande à la CDC
- Pour suivre la consommation de vos droits CPF, il suffit de vous connecter à votre compte formation, dans lequel vous pourrez visualiser vos droits. Les droits réservés correspondent à un dossier de formation qui a été accepté, c'est-à-dire validé par le financeur de la formation. Les droits sont débités du compte après la clôture du dossier de formation.

Alimentation du CPF en euros

Pour les travailleurs indépendants

- Les indépendants exerçant une profession libérale ou une profession non-salariée, ainsi que les artistes auteurs, bénéficient depuis 2020 de l'alimentation de leur compte au titre de leurs activités professionnelles indépendantes. Le montant a été arrêté à 500 euros par année de travail et le plafond est fixé à 5 000 euros.
- Si l'indépendant n'a pas exercé son activité au titre d'une année entière, le calcul des droits se fait alors au prorata du temps d'exercice de l'activité.
- Pour bénéficier du dispositif du CPF, l'indépendant doit être à jour du règlement de ses cotisations à la formation professionnelle (CFP).
- En attendant l'entrée en vigueur de ces mesures, l'indépendant souhaitant obtenir une prise en charge pour une formation, peut prendre contact avec son Fond d'Assurance Formation (FAF)

Pour les travailleurs saisonniers

- Les travailleurs saisonniers ont la possibilité de bénéficier de droits majorés sur leur CPF à la suite d'un accord ou d'une décision unilatérale de l'employeur.

Pour les personnes en situation de handicap et pour les salariés issus d'un établissement ou un service d'aide par le travail (ESAT)

- L'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) bénéficiant d'une majoration de 300 euros : usagers avec reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), victimes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle, titulaire d'une pension d'invalidité,... Le montant annuel crédité est de 800 euros et le plafond est fixé à 8 000 euros.
- Si la personne admise en ESAT a plus de 16 ans et a signé un [contrat de soutien et d'aide par le travail](#), alors elle bénéficie du CPF. Le montant annuel crédité est de 800 euros et le plafond est fixé à 8 000 euros

Bon à savoir :

Pendant un congé maternité, un congé paternité et d'accueil de l'enfant, un congé d'adoption, un congé parental d'éducation, un congé de présence parentale, un congé de proche aidant, des absences pour maladie professionnelle, longue maladie (ALD) ou accident du travail / de trajet, les périodes sont prises en compte pour alimenter le CPF. C'est aussi le cas pendant les congés payés.



1.4 Comment activer son Compte Personnel de Formation ?

Les étapes

Comment activer son Compte Personnel de Formation ?

Les étapes pour les bénéficiaires

1. Connectez-vous avec votre numéro de Sécurité Sociale et votre e-mail sur le site moncompteformation.gouv.fr
2. Cliquez sur « Je crée mon compte » ou « Se connecter »
3. Vous pouvez vous connecter avec votre numéro de sécurité sociale ou avec FranceConnect. Si vous n'en avez aucun, cliquez simplement sur “Créer un compte”
4. Remplissez le formulaire
5. Passez le contrôle de sécurité
6. Validez les conditions générales d'utilisation

Votre compte CPF est créé !

Me connecter ou créer un compte

S'identifier avec FranceConnect

J'ai déjà un compte

Je ne suis pas encore inscrit(e)

Créer un compte

Numéro de sécurité sociale

Services les 11 chiffres de votre numéro de sécurité sociale inscrits sur votre carte vitale, sans le 04 à 2 chiffres.

Mot de passe

Votre mot de passe comporte au minimum 8 caractères, dont une majuscule, une minuscule et un chiffre.

Mot de passe oublié ?

Se connecter

Source image : moncompteformation.gouv.fr

Bon à savoir :

Dans votre espace personnel vous pouvez consulter vos droits à la formation professionnelle au titre du CPF, vos droits au titre du Compte d'engagement Citoyen (CEC) et les points du Compte Personnel de Prévention (CPP)



1.5 Mon Compte Formation

Qu'est-ce que mon Compte Formation?
Les fonctionnalités de votre Compte Formation

Mon Compte Formation : définition

Qu'est-ce que « Mon Compte Formation » ?

Le [Compte Formation](#) (nouveau nom du Compte Personnel d'Activité) est un espace personnel confidentiel et sécurisé qui vous permet de consulter vos droits à formation professionnelle, de rechercher une formation et de créer votre dossier de formation.

Le compte formation permet aussi à chaque actif de bénéficier d'un accompagnement dans la mise en oeuvre de son projet professionnel.

Il a pour objectif de faciliter les démarches des actifs souhaitant mobiliser leurs droits acquis au titre du CPF.

Qui peut accéder à « Mon Compte Formation » ?

- Tout le monde excepté les stagiaires
- Il s'adresse à toute personne ayant plus de 16 ans
- Il est accessible aux personnes en situation de handicap (certifié [RGAA](#))



Source image : moncompteformation.gouv.fr

Mon Compte

Formation : fonctionnalités

Les fonctionnalités

Mon profil

Informations personnelles

Cet onglet vous permet de mettre à jour toutes vos informations (adresse, courriel, numéro de téléphone...)

Informations professionnelles

Dans cet onglet est indiqué le dernier diplôme que vous avez obtenu et son année d'obtention.

Rappel : Pour les salariés peu ou pas qualifiés qui n'auraient pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme classé au niveau 3 (CAP, BEP), le montant annuel du crédit CPF est majoré à 800 euros (plafonné à 8 000 euros).

Il leur est fortement conseillé de renseigner cette partie pour bénéficier de cet abondement complémentaire.

Favoris

Dans cet onglet, vous allez retrouver toutes les formations que vous avez ajoutées à vos favoris, ceci afin de les retrouver facilement et de compléter vos demandes.

Mes droits à la formation

Cet onglet vous communique le montant des droits que vous accumulez, dont ceux acquis au titre du DIF, si vous les avez entrés.

Mon projet professionnel

Rechercher une formation

Dans cette page, vous pouvez démarrer vos recherches de formation par métier, compétence, ville, code postal. Vous avez également la possibilité de chercher les formations en présentiel ou uniquement à distance.

Mes dossiers de formation

Vous pourrez ici créer, retrouver, compléter un dossier dès lors que vous avez trouvé la formation qui vous intéresse.

Le dossier indiquera la/les formations choisies, la date de session, le lieu et l'organisme dispenseur.

Vous êtes certain de vouloir faire cette formation ? Il vous suffit de compléter vos informations personnelles et de valider la demande !

Normalement, l'organisme valide votre inscription sous 48 heures ouvrées ou vous contacte pour régler les formalités d'admission au cours du mois.

CHAPITRE 2

2.1 Le CPF, pour qui ?

Qui peut bénéficier du CPF ?

2.2 Le CPF, pourquoi, quand et comment ?

En quoi est-il utile, quand et comment l'utiliser ?



Source image : Pixabay



2.1 Le CPF, pour qui ?

Qui peut bénéficier du CPF ?

Le CPF, pour qui ?

Qui peut bénéficier du CPF ?

Le CPF s'adresse aux personnes suivantes :

- Les salariés
- Les personnes exerçant une profession libérale ou une activité non salariée (Le CPF s'applique aux travailleurs indépendants depuis le 1^{er} janvier 2018 et leur compte CPA est accessible depuis le 1^{er} janvier 2019)
- Les conjoints collaborateurs
- Les personnes à la recherche d'un emploi

Les personnes en alternance ou en apprentissage sont considérées comme des salariés, de ce fait elles bénéficient aussi des droits CPF.



Source image : CPF formation pro



2.2 Le CPF, pourquoi, quand et comment ?

En quoi est-il utile, quand et comment l'utiliser ?

Le CPF : pourquoi, quand et comment ?

En quoi est-il utile, quand et comment l'utiliser ?

Le CPF permet de cumuler des droits à la formation qui sont crédités en euros. Grâce à lui, l'individu peut passer d'un employeur à un autre sans risque de perte de ses droits CPF acquis. Le Compte Personnel de Formation permet de se former librement tout au long de sa carrière. C'est l'individu qui est le seul décisionnaire de la mobilisation de ses droits à la formation.

Quand l'utiliser ?

On utilise le CPF pour acquérir de nouvelles compétences, mais dans quelles situations est-il intéressant de le mobiliser ?

- Pour monter en compétences dans son métier
- Pour accéder à une promotion dans l'entreprise
- Lors d'une reconversion professionnelle
- Avant la création d'une activité entrepreneuriale
- Pour développer ses softs skills (compétences comportementales)

Comment l'utiliser ?

La demande de financement se fait selon la situation professionnelle, par le biais du site « mon compte formation »

Pour un salarié de droit privé :

La demande se fait en ligne via le CPA. Si la formation se fait en dehors des heures de travail, il n'est pas nécessaire d'associer son employeur. Un [conseiller en évolution professionnelle](#) peut vous aider à constituer votre dossier.

Si la formation a lieu sur les heures de travail, il faut adresser sa demande à l'employeur. Il faut demander un accord préalable d'absence 60 jours avant le début de la formation si cette dernière a une durée inférieure à 6 mois et 120 jours avant le début de la formation si sa durée est supérieure à 6 mois. L'employeur a 30 jours pour vous donner sa réponse. L'absence de réponse dans ce délai équivaut à une acceptation de la demande. L'employeur n'a aucune obligation d'accepter votre demande et n'est pas obligé d'exprimer les motifs de son refus.

Le CPF : pourquoi, quand et comment ?

Pour une personne en recherche d'emploi ou en Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)

Effectuer votre demande sur le site

moncompteformation.gouv.fr.

Le pôle emploi peut éventuellement cofinancer votre formation : renseignez-vous auprès de votre conseiller !

Pour les travailleurs indépendants

Ce qui suit est valable pour les artisans, commerçants, micro-entrepreneurs, auto-entrepreneurs, agriculteurs, artistes auteurs, professions libérales, professions non salariées et conjoints collaborateurs. A partir d'octobre 2020, vous pouvez créer votre dossier de financement sur le site moncompteformation.gouv.fr.



Source image : moncepmfonfecif

Bon à savoir :

En cas de formation à l'étranger, le Compte Personnel de Formation peut être mobilisé si les conditions fixées à l'article L. 6323-6 du Code du travail sont respectées.

CHAPITRE 3

3.1 Quelles formations avec le CPF ?

Quelles formations pouvez-vous envisager avec le CPF ?

3.2 Comment identifier les formations éligibles ?

Comment savoir quelles formations sont éligibles au CPF ?



Source image : Visiplus Academy



3.1 Quelles formations avec le CPF ?

Quelles formations pouvez-vous
envisager avec le CPF ?

Quelles formations avec le CPF ?

Quelles formations pouvez-vous envisager avec le CPF ?

Avec votre Compte Personnel de Formation, vous pouvez envisager ces types de formations :

- Une formation disposant d'une certification enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
- Une formation disposant d'une certification au répertoire spécifique (RS) pour maintenir votre employabilité. A condition qu'à l'issue de cette formation, vous passiez une certification inscrite au RNCP ou au RS.
- Une attestation de validation de blocs de compétences
- Une formation ou un accompagnement dans le cadre d'une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
- Un bilan de compétences
- Un permis B ou permis poids lourds
- Une formation pour créateurs ou repreneurs d'entreprise
- Une formation liée à l'exercice de missions de bénévolat ou de volontariat

Le CPF peut être utilisé pour des formations courtes ou longues, en présentiel ou en digital learning.

Quelles formations avec le CPF ?

Exemples de formations professionnelles éligibles au CPF

Les cycles diplômants, les cycles cursus et les cycles certifiants peuvent être éligibles au CPF.

Par exemple, il est possible d'utiliser son CPF pour des formations professionnelles comme celles-ci :

- [Executive MBA Développement Commercial et Marketing à l'ère du digital](#)
(Cycle diplômant. Titre certifié reconnu par l'état, de niveau Bac +5)
- [Executive Mastère Management de projet digital](#)
(Cycle diplômant. Titre certifié reconnu par l'état, de niveau Bac +5)
- [Cycle cursus Gestion RH et Recrutement à l'ère du digital](#)
(Titre certifié reconnu par l'état, de niveau Bac +5)
- [Cycle cursus Conception et Pilotage d'une stratégie marketing à l'ère du digital](#)
(Titre certifié reconnu par l'état, de niveau Bac +3 Bac + 4)
- [Certification TECODI](#)
pour faire certifier ses compétences digitales



3.2 Comment identifier les formations éligibles ?

Comment savoir quelles formations sont éligibles au CPF ?

Comment identifier les formations éligibles ?

Comment savoir quelles formations sont éligibles au CPF ?

Pour connaître l'éligibilité d'une formation au CPF, vous pouvez vous référer aux sources suivantes :

- La [liste unique des certifications éligibles au CPF](#) regroupées dans le Compte Personnel Activité. Cette liste est mise à jour chaque semaine. Les données sont tirées du [RNCP](#) et du répertoire spécifique. Les certifications sont contrôlées et éditées par le nouvel établissement public [France compétences](#).
- Le [Répertoire National des Certifications Professionnelles \(RNCP\)](#)
- Le répertoire spécifique RS



Source image : Visiplus Academy

CHAPITRE 4

4.1 Comment sont financées les formations ?

Qui finance les coût de formation dans le cadre du CPF ?

Les financements complémentaires au CPF

4.2 Quelle solution si les droits CPF sont insuffisants ?

4.3 Etre accompagné(e) dans ses démarches

Mieux s'y retrouver et se faire accompagner avec le Conseil en Evolution Professionnelle



Source image : Pixabay



4.1 Comment sont financées les formations ?

Qui finance les coût de formation dans le cadre du CPF ?

Comment sont financées les formations ?

Qui finance les coût de formation dans le cadre du CPF ?

Les entreprises participent à la fois au financement de la formation professionnelle continue de leurs salariés en consacrant un pourcentage minimum de leur masse salariale à des actions de formation et au financement de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles via la taxe d'apprentissage. Les cotisations sont versées au OPCO.

Les organismes de financement de la formation professionnelle :

Depuis le 1^{er} avril 2019, plus de 300 branches ont été regroupées au sein de 11 OCPO agréées. Ils sont chargés d'accompagner la formation professionnelle et remplacent les 20 anciens organismes paritaires collecteurs agréées ([OPCA](#)).

1. **AFDAS** (presse, édition, cinéma, casino, musique, spectacle vivant, sport, tourisme, radio, audiovisuel, télécommunications)
2. **ATLAS** (assurance, banque, finances)
3. **Cohésion sociale** (centre socio-culturel, animation, insertion, Pôle emploi, régie de quartier, HLM...)
4. **AKTO** (chaînes de restaurants, portage salariale, enseignement privé, restauration rapide, activité du déchet, travail temporaire...)
5. **OCAPIAT** (les entreprises et exploitation agricoles, les acteurs du territoire et les entreprises du secteur alimentaire...)
6. **2I – interindustriel** (industrie, métallurgie, textile...)
7. **Construction** (bâtiment, travaux publics)
8. **Mobilités** (ferroviaire, maritime, automobile, transport de voyageur, tourisme...)
9. **Entreprises de proximité** (artisanat, professions libérales...)
10. **Santé** (hospitalisation, établissement médico-sociaux)
11. **Commerce** (vente, négoce, commerce de détail, commerce de gros)

IMPORTANT

A compter du 1er janvier 2022, les entreprises devront verser leurs cotisations à l'URSSAF. Les OPCO restent donc pour l'instant les interlocuteurs des entreprises.

Retrouvez toutes [les informations sur la participation financière des entreprises](#) sur le site travail-emploi.gouv.fr.



4.2 Quelle solution si les droits CPF sont insuffisants ?

Quelle solution si les droits CPF sont insuffisants ?

Quelle solution si les droits CPF sont insuffisants ?

Il est possible de cumuler des droits CPF avec d'autres dispositifs pour pouvoir faire une formation plus longue par exemple. Le CPF peut s'associer à la reconversion ou la promotion par alternance, au projet de transition professionnelle (PTP) ou encore à une formation prévue par le plan de développement des compétences. Il est alors nécessaire de contacter les organismes financeurs compétents.

Maintien du salaire

- Plan de développement des entreprises
- Pro A : contactez votre employeur
- PTP : Renseignez-vous auprès de la transition pro de votre région.



Quelle solution si les droits CPF sont insuffisants ?

Les financements complémentaires au CPF

Les montants non couverts par le CPF apparaissent en « reste à charge ». Depuis [moncompteformation](#), les droits formations sont ainsi déduits du prix, et le reliquat est à régler directement par le demandeur, par carte bancaire, et en une seule fois.

Avant de financer vous-même votre formation, renseignez- vous sur les possibilités de dotations :

- Employeur
- Pôle emploi

Sur le règlement de mon reste à payer

Le reste à payer c'est quoi ?

Lorsque vous choisissez une formation, le financement de celle-ci est calculé. Vos droits formation acquis sont déduits automatiquement du prix de la formation. Si vos droits formation ne suffisent pas pour financer en totalité votre formation, vous avez un reste à payer.

J'ai un reste à payer, comment le régler ?

Ce reste à payer est à régler après validation de votre inscription en formation par l'organisme. Le paiement s'effectue par carte bancaire en une seule fois.

Source image : [moncompteformation](#)

Quelle solution si les droits CPF sont insuffisants ?

Les financements complémentaires au CPF

La dotation pôle emploi :

Depuis le 8 juillet 2020, les personnes inscrite à Pôle Emploi, et qui auraient un montant insuffisant sur leur compte CPF, peuvent compter sur une aide précieuse, une dotation Pôle Emploi simplifiée. Elle est maintenant intégrée directement au CPF, et permet aux personnes en situation de chômage de bénéficier d'un financement complémentaire.

Pour faciliter cette démarche, la dotation (ex abondement) peut-être demandée par l'utilisateur de la plateforme Mon compte formation. La demande se fait directement via son espace personnel, dès lors qu'il est identifié comme étant en recherche d'emploi.

La dotation employeur :

Les employeurs peuvent participer au financement de projets de formation individuels, allouer des droits supplémentaires à tout ou partie de leurs équipes ou encore effectuer des dotations liées à des obligations réglementaires. Ces opérations peuvent être réalisées en quelques clics par l'employeur via le nouvel espace EDEF (Espace Des Employeurs Et des Financeurs) de moncompteformation.gouv.fr.

Pour rappel, un employeur est tenu de verser 3 000 euros de droits à la formation aux salariés licenciés dans le cadre d'un accord de performance collective.

Les dotations correctives (3 000 euros) prévues pour les entreprises d'au moins 50 salariés qui n'auraient pas rempli leurs obligations liées aux entretiens professionnels pourront également être versées via ce service en ligne lorsqu'ils entreront en vigueur en 2021.



4.3 Etre accompagné dans ses démarches

Mieux s'y retrouver et se faire accompagner avec le
Conseil en Evolution Professionnelle

Etre accompagné dans ses démarches

Mieux s'y retrouver et se faire accompagner avec le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)

S'y retrouver et comprendre toutes les spécificités des financements de la formation professionnelle n'est pas toujours simple. Bénéficier d'une aide et d'un accompagnement personnalisé devient alors utile pour l'avancement de votre dossier.

Un accompagnement individualisé en 5 étapes

- Prise de contact et accueil personnalisé
- Analyse de la situation professionnelle et informations
- Conseil personnalisé et définition d'un projet professionnel
- Suivi des premières démarches avec l'aide de votre conseiller
- Accompagnement tout au long de la mise en œuvre du projet, y compris pour la mobilisation de financements adaptés

Le Conseil en Evolution Professionnelle

Il peut vous accompagner dans votre recherche de formation ou votre recherche de financement. Avec le [Conseil en Évolution Professionnelle \(CEP\)](#), vous n'êtes pas seul. C'est un service d'accompagnement personnalisé et gratuit qui est accessible à toute personne active (en poste ou non).

Les organismes CEP habilités sont Pôle emploi, l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), la Mission locale, CAP emploi (pour les personnes en situation de handicap), un opérateur choisi par France compétences. Ces derniers assurent le CEP uniquement aux actifs occupés, hors agents publics, et ce à partir du 1er janvier 2020. A noter qu'un salarié peut de sa propre initiative et sans demander l'accord à son employeur, bénéficier d'un CEP en prenant rendez-vous.

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/CEP>

CHAPITRE 5

5.1 Une application mobile

L'application mobile dédiée au CPF

5.2 Questions / Réponses

Les questions fréquentes à propos du CPF

5.3 Lexiques des termes et acronymes



Source image : Pixabay



5.1 Une application mobile

mobile

L'application mobile dédiée au CPF

Une application mobile

L'application mobile dédiée au CPF

Bonne nouvelle ! L'application mobile dédiée au CPF et à la formation professionnelle est disponible depuis le 21 novembre 2019.

- **Google Play** : <https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.icdc.sl6.app&hl=fr&gl=US>
- **Apple Store** : <https://apps.apple.com/fr/app/mon-compte-formation/id1473279681>

Elle permet aux bénéficiaires du CPF de s'informer et de réaliser leurs démarches :

- Accéder aux suggestions de formations les plus en adéquation avec votre profil
- Accéder à l'agenda des sessions de formation
- S'inscrire aux formations via l'application
- Rechercher des financements et composer son dossier



Source image : moncompteformation.gouv.fr



5.2 Questions / Réponses

Les questions fréquentes à propos du CPF

Les questions fréquentes à propos du CPF

Puis-je utiliser mes droits CPF si je suis en CDD ?

Oui, vos droits CPF sont disponibles du moment que vous exercez une activité de droit privé, dans le public, ou que vous êtes demandeur d'emploi.

Une activité à temps partiel permet-elle de cumuler des droits CPF ?

Si vous exercez une activité à temps partiel à plus de 50% vous toucherez 500€, par an. Sinon, vos droits CPF sont crédités au prorata des heures travaillées.

Je suis salarié, y a-t-il des démarches à faire pour obtenir ses droits CPF ?

Non, le compte CPF est automatiquement crédité au premier trimestre de chaque année grâce aux informations fournies par l'employeur.

Je suis demandeur d'emploi, est-ce que des droits CPF sont crédités durant cette période ?

Non, il faut être en activité professionnelle pour cumuler des droits.

Je suis demandeur d'emploi, puis-je utiliser mes droits CPF déjà acquis pour suivre une formation ?

Oui, vous pouvez utiliser vos droits acquis.

Est-ce que le CPF a une durée de validité ?

Non, le CPF est rattaché à la personne et non au contrat de travail, les droits acquis ne se perdent pas, pendant toute votre vie professionnelle.

Le choix de la formation est-il libre ?

Oui, toute personne souhaitant se former est libre de choisir sa ou ses formations éligibles au CPF.

Je veux me former en langues, puis-je le faire avec mes heures de CPF ?

Oui, les formations linguistiques sont éligibles au titre du CPF si elles sont certifiantes.

Suis-je payé si je fais une formation sur mon temps de travail ?

Oui, vous continuez à bénéficier de votre rémunération, mais votre employeur doit avoir donné son accord pour une formation sur le temps de travail

Mon employeur peut-il refuser ma demande de CPF sur mon temps de travail ?

Le CPF est un droit universel, votre employeur peut cependant vous refuser votre formation si elle se déroule sur le temps de travail. Il faut alors l'envisager en dehors des heures de votre emploi, ou demander un congé.

Questions / Réponses

J'ai besoin d'aide pour mieux définir mon projet, à qui m'adresser en fonction de ma situation ?

Des interlocuteurs sont à votre disposition gratuitement, pour vous aider à définir votre projet professionnel. Si vous êtes salarié, adressez-vous à votre responsable des ressources humaines ou à un conseiller en évolution professionnelle CEP. Si vous êtes demandeur d'emploi, contactez un conseiller en évolution professionnelle (CEP), Pôle Emploi, la Mission Locale pour les moins de 26 ans et Cap Emploi pour les personnes en situation de handicap.

J'ai constaté une erreur dans le calcul de mes droits CPF, à qui m'adresser ?

Les droits CPF sont crédités par la CDC (Caisse des Dépôts et des Consignations). En cas d'anomalie, vous pouvez contacter le service administratif de la CDC au 02 41 19 22 22, ou effectuez directement la démarche sur moncompteformation.gouv.fr.

Mon employeur peut-il m'imposer une formation financée avec mon CPF ?

Non, vous êtes le seul à pouvoir prendre la décision d'utiliser vos heures de CPF.

Je suis salarié de nationalité étrangère, y a-t-il des démarches spécifiques pour bénéficier des droits CPF ?

Il faut avoir un numéro de Sécurité Sociale français pour pouvoir utiliser le Compte Personnel de Formation. Si vous n'en avez pas, vous devez simplement demander une identification auprès de la caisse d'assurance maladie.

Je suis travailleur handicapé, est-ce que je bénéficie d'abondements spécifiques ?

Oui. L'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est en mesure d'apporter des financements complémentaires pour les personnes en situation de handicap.



Source image : Pixabay



5.3 Lexiques des termes et acronymes

Lexiques des termes et acronymes

Abondement

Versement complémentaire effectué par une entreprise ou un organisme

Accord de branche

Accord collectif entre les entreprises et les partenaires sociaux dans le but de définir les actions de formation et les conditions de mise en œuvre des dispositifs comme le contrat de professionnalisation, le Compte Personnel de Formation (CPF) ou encore PROA.

AFDAS

L'AFDAS est opérateur de compétences des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement.

AGEFIPH

L'AGEFIPH a pour mission de faciliter l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées au sein des entreprises privées et en milieu ordinaire de travail.

APEC (Association pour l'Emploi des Cadres)

Association privée et paritaire, financée par les cotisations des cadres et des entreprises. Elle accompagne les cadres tout au long de leur parcours professionnel, ainsi que les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur pour les préparer à la recherche de leur premier job.

Bilan de compétences

Il permet au salarié de faire le point sur ses compétences et ses souhaits d'évolution professionnelle. Il peut être réalisé dans le cadre de développement de compétences ou par l'intermédiaire du Compte Personnel de Formation (CPF).

PTP (Projet de Transition Professionnelle)

Dispositif permettant au salarié de suivre une formation dans le cadre d'un congé. Par ce dispositif, le salarié peut demander une autorisation d'absence à son employeur puis demander une prise en charge financière de sa formation auprès de Transition Pro.

CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)

La Caisse des Dépôts et Consignations est une institution financière publique placée sous le contrôle direct d'une commission de surveillance rendant compte au Parlement.

CEP (Conseil en Évolution Professionnelle)

Dispositif d'accompagnement dans le cadre d'un projet professionnel. Le CEP est un service gratuit offert aux actifs par l'intermédiaire des OPACIF, de l'APEC, de Pôle emploi, Cap Emploi, Missions Locales et d'autres opérateurs privés.

CEC (Compte d'Engagement Citoyen)

Les personnes exerçant des activités bénévoles ou de volontariat bénéficient d'un Compte d'Engagement Citoyen (CEC). Ce dernier leur permet d'acquérir des droits pour se former à l'exercice de leurs activités. Le CEC est intégré au Compte Personnel d'Activité (CPA).

Certification professionnelle

Une certification professionnelle reconnaît l'acquisition des connaissances, des compétences et des savoir-faire par la délivrance d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP). Cette reconnaissance, est classifiée par niveau et par spécialité au RNCP ou au RS.

CPP (Compte Professionnel de Prévention)

Les salariés exposés à des facteurs de pénibilité, acquièrent chaque année des points. Ce compte permet de cumuler jusqu'à 100 points, disponibles pour se former. Chaque point équivaut à 25 heures de formation (désormais converties en euros). Le CPP est intégré au Compte Personnel d'Activité (CPA).

Lexiques des termes et acronymes

CSP (Contrat de Sécurisation Professionnelle)

Contrat proposé aux salariés de certaines entreprises visés par une procédure de licenciement économique.

CLéA

CLéA est une certification visant à l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences professionnelles. Elle s'adresse principalement aux personnes moins qualifiées, sans certification professionnelle ou fragilisées socialement.

CPNE (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi)

Les CPNE ont une attribution générale de promotion de la formation professionnelle dans leur champ de compétences en liaison avec l'évolution de l'emploi dans leur branche professionnelle.

DIF (Droit Individuel à la Formation)

Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (DIF). Cependant, les salariés ne perdent pas les heures acquises au titre du DIF et peuvent encore les mobiliser jusqu'au 30 juin 2021.

DPC (Demande de Prise en Charge)

Formulaire permettant aux entreprises de mettre en œuvre des actions de formation pour leurs salariés en vue de demander leur prise en charge financière par l'OPCA/OPCO.

ESAT

Un ESAT est une structure qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif.

FAF (Fonds d'Assurance Formation)

Pour le financement de leur formation, les travailleurs indépendants dépendent d'un Fonds d'Assurance Formation (FAF), qui est déterminé en fonction de la nature de leur activité.

FOAD (Formation Ouverte et à Distance)

Formations pouvant être suivies à distance en e-learning ou blended learning notamment.

Frais annexes

Ce sont les dépenses liées aux déplacements des salariés pour assister à leur formation. Ils comprennent la rémunération, les frais de transport, les repas, l'hébergement.

Frais pédagogiques

Ce sont les frais destinés à couvrir les frais d'organisation et d'intervention d'un organisme de formation.

Formation certifiante

Elle permet d'obtenir un diplôme, un titre professionnel ou un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP/CQPI).

Formation continue

Les personnes en activité et les demandeurs d'emploi sont concernés. Elle vise à maintenir l'employabilité et développer des compétences.

Formation qualifiante

Elle atteste de l'acquisition de compétences professionnelles à l'occasion d'une formation enregistrée au RNCP, reconnue dans les classifications d'une CCN ou bien ouvrant droit à un CQP/CQPI (Certificat de Qualification Professionnelle de branche ou Interbranches). Sont également qualifiantes les formations conduisant à des certifications et habilitations correspondant à des compétences transversales.

MBA (Maîtrise en Administration des Affaires)

Diplôme international d'études supérieures du plus haut niveau dans le domaine de la conduite globale des affaires en stratégie, marketing, finances, ressources humaines et management.

Lexiques des termes et acronymes

OPCO

Depuis le 1er avril 2019, les opérateurs de compétences (OCPO) chargés d'accompagner la formation professionnelle, ont été agréés. Ils remplacent les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Ces opérateurs de compétences ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.

Plan de de développement des compétences

Il décline les actions de formation mises en place par l'entreprise pour ses collaborateurs.

PTP (Projet de Transition Professionnelle)

Le projet de transition professionnelle (PTP), permet au salarié de s'absenter de son poste afin de suivre une formation pour se qualifier, évoluer ou se reconverter.

RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

Il répertorie les certifications professionnelles.

TECODI (Test d'Évaluation des Connaissances en Digital)

Permet d'évaluer le niveau de culture digitale à travers 150 questions couvrant 14 thématiques : des réseaux sociaux à la révolution mobile en passant par le Big Data et les nouveaux visages de la distribution et la vente.

TRANSITION PRO

C'est un dispositif qui permet à un salarié de suivre, de sa propre initiative, une formation longue certifiante afin de changer de métier ou de profession.

France Compétences

France compétences est l'autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage.